

L'Intégration – Réflexions de la Commission d'Intégration de la Commune de Junglinster

Qu'est-ce que l'intégration ? À quoi doit servir une politique d'intégration ? Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

D'après notre compréhension, l'intégration concerne **tous les citoyens**, indépendamment de leur origine, nationalité ou religion. En tant que Commission de l'Intégration, nous sommes conscients de notre mission d'informer l'administration communale sur la situation des étrangers résidant dans la commune. Nous apportons tout de même une grande importance à la tâche de favoriser l'intégration de tous les résidents.

Une politique d'intégration doit servir à faire **participer** tous les habitants d'une commune à la vie locale. Notre but est d'arriver à un bien-vivre ensemble, c.à.d. que la communauté se partage un environnement de diversité harmonieux.

Nous sommes d'avis que l'urbanisme joue un rôle très important dans cette politique d'intégration. Il s'agit de créer des espaces de vie et de jeu dans les quartiers, des lieux de rencontres, et ainsi des intérêts communs.

Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

Une approche **participative**. Il s'agit d'aller à l'encontre des gens pour les faire agir et participer aux activités dans la commune. La commission d'intégration doit jouer le rôle du facilitateur de l'intégration pour que les gens s'investissent et pour qu'une intégration puisse ainsi avoir lieu.

Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ? Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Pour nous, la clé du succès réside dans la **connaissance et la considération des besoins** des citoyens et, en particulier, des gens originaires de différentes cultures. Le défi est donc de découvrir et comprendre ces besoins pour mettre en place les bonnes mesures.

La commission souligne l'importance d'un **accès facile aux informations** pour les étrangers, surtout dans le domaine des procédures administratives d'accueil - par un langage facile et par une transparence, leur permettant de consulter leur dossier à tout moment.